

# MOUVEMENT OUTRE-MER 2021

**Ce jour, une délégation UNSA Police a participé à une réunion en visio-conférence avec la section mutation du BGGP afin d'éclaircir la situation du mouvement outre-mer 2021.**

**Pour cette année, il n'y aura aucun changement. Les collègues bénéficieront toujours de la bonification de **100 points sur leur premier choix**. La priorité de mutation dans un DROM COM étant donnée à un collègue ayant son Centre d'Intérêt Matériel et Moral sur place.**

Tous les collègues, même ceux non statutaires, peuvent effectuer leur demande de mutation outre mer afin de pouvoir bénéficier de la majoration de 100 points sur leur premier vœu.

**Cependant, il se peut que Dialogue 2 bloque sur l'enregistrement de ces demandes.**

**➔ Dans ce cas, rapprochez-vous de vos délégués UNSA Police !**

*Des réunions seront organisées dès le mois de janvier entre la DRCPN et l'UNSA Police pour mettre en œuvre la prochaine circulaire mutation dont la partie concernant le mouvement outre mer.*

**Pour l'UNSA Police, le critère du bénéfice ou non du congé bonifié ne doit pas être déterminant quant à la notion de CIMM. Chaque SGAMI interprétant à sa manière la circulaire du congé bonifié, il sera nécessaire de veiller à diffuser des instructions claires et sans ambiguïtés.**

